

## **Le partage de l'eau douce l'été en Charente Maritime**

par *Marc Commenge*, 24 avril 2010

L'eau douce est à travers le monde une source de conflits. Pourtant les solutions techniques sont connues. Partager l'eau douce est une nécessité vitale que l'on résout d'autant mieux qu'on accepte de respecter le point de vue des uns et des autres. « Aucun aménageur n'a jamais raison tout seul » nous dit M. Marc Commenge, ancien directeur de l'Union des marais de Charente Maritime. Notre département est un cas intéressant car l'été, il est confronté à une pénurie d'eau douce. Les solutions sont à inventer en respectant l'agriculture, l'ostréiculture, la chasse, la protection de la nature et le tourisme...

C'est au plus sec de l'année que la demande est la plus forte : les estivants bien sûr, mais aussi le plancton des naissains d'huitres, la survie des bovins, l'irrigation des terres cultivées. Or 70% des longs étés sont secs, les petits cours d'eau ont un débit nul et la Charente tombe à 5 m<sup>3</sup>/seconde ! Les réserves d'eau douce sont nécessaires. Elles ne peuvent pas être faites dans les zones karstiques perméables, reste le marais aux argiles étanches. La platitude de notre pays permet de redistribuer l'eau où on en a besoin. Mais pour cela il faut s'entendre ! La réserve de 150 Ha de Breuil Magné est un exemple encourageant d'harmonie entre les différents intérêts. Mais ailleurs les recours devant les tribunaux se multiplient. Les délais s'allongent. Mais M. Commenge reste optimiste : à terme la régulation de la ressource en eau par des réserves est incontournable.

*Richard Lick*